

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du mercredi 13 décembre 2023, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H30.

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean-François CHAPUZOT - Rémi LAURENT (en visio) - Philippe PRUDHON – Matthieu TRIFIGNY – Malik ZELFA-KALAA (en visio partiellement).

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue à tous pour cette dernière réunion de Bureau avant la trêve hivernale.

1. Courriers reçus

- Luc Barreau : copie information adressée à la CRA concernant l'arrêt de l'arbitrage en fin de saison 2023/2024.
Pris note. Le Président de CDA s'entretiendra avec l'intéressé afin de connaître ses intentions et possibilités s'agissant des missions exercées au sein de la commission (section technique).
- Juliette Ménétrier-Monteil : informations relatives aux désignations. Un contact sera pris suite à ces informations.
- Axel Mercier : demande d'information, suite à la reprise d'un match en qualité d'arbitre, le 29 octobre 2023, suite à la blessure de l'arbitre central désigné. Accord du Bureau pour comptabiliser cette rencontre dans le nombre de matches arbitrés par M. Mercier au cours de la présente saison 23/24.
- Léo Mugnier : candidature en qualité d'arbitre assistant de Ligue saison 24/25.
- Chiara Novellino + secrétariat District 90/25 : demande de transfert du dossier administratif d'arbitre suite à volonté d'officier dans le District DTB au titre de la 2^{ème} partie de la saison. Le Bureau prend acte de ce choix, demande au secrétariat administratif du District de procéder au transfert du dossier ; et remercie Madame NOVELLINO pour les services rendus à l'arbitrage haut-saônois.
- Charles Prince : demande de renseignements vis-à-vis d'une candidature à l'arbitrage en ligue saison 24/25. Le secrétaire de la CDA lui a répondu.
- Estelle Vaubourg : copie information adressée à la CRA, concernant sa démission de l'arbitrage en ligue, avec effet immédiat.
- Club Larians-Munans : information de l'organisation d'une soirée sur la promotion de l'arbitrage avec Clément Turpin, arbitre international, le jeudi 25 janvier 2024, et invitation de la commission.

2. Dossiers traités :

- 19H00 : Audition Dylan Juy (arbitre club Genevrey) :

Le Bureau reçoit Dylan JUY, arbitre du groupe D3, dans un échange constructif de 45 minutes, au cours duquel le point sur ses arbitrages et ses prestations est fait, des réponses apportées à des questions qu'il se pose, en lien avec son expérience encore insuffisante pour savoir et pouvoir répondre à toutes les problématiques qui peuvent intervenir pendant les rencontres.

3. Dossiers transmis :

Par le secrétariat du District:

-Rencontre : Entente Frotey Vesoul/Vesoul Fc 3 – Vesoul AFM du 04/11/23 en U15 brassage.
Arbitre : Timéo Vuillet / accompagnateur Kévin Puricelli

Accord donné par l'arbitre de changement du lieu du match, après sollicitation des dirigeants.

>>> La règle en la matière a été rappelée à l'arbitre, et le sera aussi à toutes et tous lors du prochain stage des JA.

-Rencontre : Larians 3 – Vallée Breuchin du 19/11/2023 en challenge du District.
Arbitre : Christophe Priou.

Problème saisie score de la rencontre sur FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

-Rencontre : Rc Saônois – Gr Val Gray du 18/11/2023 en U15G brassage.
Arbitre : Valère Saradin.

Problème saisie sanction administrative sur FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

-Rencontre : Marnay 2 – Rc Saônois 2 du 26/11/23 en Départemental 2.
Arbitre : Hassan Jammi.

Problème saisie score (tirs au but) de la rencontre sur FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

-Rencontre : Rigny – Fc La Gourgeonne du 26/11 en Départemental 2.
Arbitre : Rachid Khadda.

Problème clôture FMI par arbitre

>>> Application du barème CDA en vigueur.

-Rencontre : Rigny – Fc La Gourgeonne du 26/11 en Départemental 2.
Arbitre : Rachid Khadda.

Problème clôture FMI par arbitre

>>> Application du barème CDA en vigueur

Dossiers transmis par la commission de discipline :

-Rencontre : Gr Lizaine/Hericourt – Gr Val Cerise du 28/10 en challenge du District U15.
Arbitre : Maxime Perringerard

Absence observation expulsion sur feuille de match annexe

>>> Transmis section JA de la CDA.

-Rencontre : Perrouse 3 – Val Pesmes du 04/11 en Départemental 2.
Arbitre : Thibaut Troncin

Absence observation expulsion sur feuille de match annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Gr Lizaine/Hericourt Sg - Ent Villersexel/Magny Vernois/Rougemont du 18/11 en U18 brassage.
Arbitre : Stéphane Lentz

>>> Application du barème CDA en vigueur.

-Rencontre : Marnay - Fc 4 Rivières du 25/11 en U18 Départemental 1.
Arbitre : Anthony Lotscher

Match arrêté définitivement par l'arbitre à la 56^{ème} minute suite à des faits disciplinaires, et le jugement porté par l'arbitre de l'impossibilité d'une reprise du jeu.

>>> Ce point fera l'objet d'un travail lors du prochain stage des arbitres, vis-à-vis de la procédure à respecter lors de l'interruption d'une rencontre.

-Rencontre Gr Lizaine/Hericourt SG – Pays Minier du 25/11 en U15 brassage.
Arbitre : Maxime Perringerard

Absence observation expulsion sur feuille de match annexe

>>> Transmis section JA de la CDA.

4. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Session I Dijon août 2023 :

Candidat à convoquer à tutorat arbitre suite à échec à 1^{er} examen pratique :

Raphaël MERCIER (Fc 2 Vels)

La commission prend connaissance du rapport de tutorat/rencontre du 3 décembre 2023, et de l'avis défavorable émis vis-à-vis du passage dans l'immédiat de son second match pratique d'examen. Un point sera à faire avec l'intéressé et son club afin d'envisager la suite de sa candidature.

Session II Vesoul District les 17-18 et 24 – 25 novembre 2023 :

21 candidats (dont 6 originaires d'un autre District) ont participé à cette formation :

Ali AOUSSAR (Vesoul Agglomération Olympique)
Joffrey ASTE (Autrey les Gray)
Mohamed Amir BILAL (Vesoul AFM)
Ilias BENTIRI (Frotey Vesoul)
Maxime CARLE (Noidans Ferroux)
Gilles CHEREAU (Villars St Maur)
Cédrick GENEY (Servance/Ternuay)
Mickaël GRANDPERRIN (Vesoul Fc)
Bryan HATON (Fc Lac)
Come JERONIMO (Vesoul Fc)
Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)
Erva KAYDU (indépendant)
Calvin LEVEAU (Fc 2 Vels)
Ahmed LOUGUIT Ahmed (As Fc Belfort)

Thomas MAZZOLINI (Magny-Vernois)
Louis MARTIN (Indépendant)
Razman MUNAWAR (Colombe)
Kilian NOWACK (Clerval)
Kévin PEREIRA (Vesoul Rc)
Justin SPATIG (Indépendant)
Ishak TAOU (Vesoul Agglomération Olympique)

Les candidats ci-dessous sont admis/partie théorique, et seront convoqués à l'examen pratique d'arbitrage à la phase printemps 2024 (dossier transmis au District de résidence des candidats hors département, pour passage de l'examen dans leur District)

Ali AOUSSAR (Vesoul Agglomération Olympique)
Joffrey ASTE (Autrey les Gray)
Ilias BENTIRI (Frotey Vesoul)
Maxime CARLE (Noidans Ferroux)
Gilles CHEREAU (Villars St Maur)
Cédrick GENEY (Servance/Ternuay)
Mickaël GRANDPERRIN (Vesoul Fc)
Bryan HATON (Fc Lac)
Come JERONIMO (Vesoul Fc)
Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)
Calvin LEVEAU (Fc 2 Vels)
Ahmed LOUGUIT Ahmed (As Fc Belfort)
Thomas MAZZOLINI (Magny-Vernois)
Louis MARTIN (Indépendant)
Razman MUNAWAR (Colombe)
Kilian NOWACK (Clerval)
Kévin PEREIRA (Vesoul Rc)
Justin SPATIG (Indépendant)
Ishak TAOU (Vesoul Agglomération Olympique)

Les candidats ci-dessous n'ont pas été admis/partie théorique, une convocation au rattrapage a été adressée aux intéressés (mercredi 20 décembre 2023 à 18H00) :

Mohamed Amir BILAL (Vesoul AFM)
Erva KAYDU (indépendant)

La prochaine session FIA se déroulera les 2,3 et 9,10 février 2024 au siège du District à Vesoul.

Les inscriptions sont ouvertes par voie dématérialisée.

ATTENTION : DATE LIMITE D'INSCRIPTION POSSIBLE = 31 DECEMBRE 2023

5. Absences arbitres

5.1 Absences arbitres :

Journée du 4 et 5 novembre 2023 :

Etat néant

Journée du 11 et 12 novembre 2023 :

Guy PELCY (Larians)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 18 et 19 novembre 2023 :

Etat néant

Journée du 25 et 26 novembre 2023 :

Chiara NOVELLINO (Pays Minier)

Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 02 et 03 décembre 2023 :

Nathan GROSJEAN (Jasney)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 9 et 10 décembre 2023 :

Florent HEZARD (Francheville)

A reprendre/attente complément d'information

5.2 Arbitres excusés après date parution désignations :

Journée du 04 et 05 novembre 2023 :

Hugo DA RUFINA (Faverney)
Chiara NOVELLINO (Pays Minier)
Yllian OBERON DOLE (Rougemont)
Jérôme ROUX (Rioz/Etuz/Cussey)

**Transmis à section Jeunes Arbitres
Excuse validée/Non comptabilisée
Transmis à section Jeunes Arbitres
Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 11 et 12 novembre 2023 :

Michael KALAA (Rc Saônois)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 18 et 19 novembre 2023 :

Alex MERCIER (Fc 2 Vels)
Maxime VENTZRIETTE (Pays Minier)

**Excuse validée/Non comptabilisée
Transmis à section Jeunes Arbitres**

Journée du 25 et 26 novembre 2023 :

Dylan JUY (Genevrey)
David STERBE (Francheville)

**Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 02 et 03 décembre 2023 :

Lucas SCHWAAR (Larians)
Estelle VAUBOURG (Fougerolles)

**Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du 9 et 10 décembre 2023 :

Hugo DA RUFINA (Faverney)
Elisa NORMAND (Fc La Romaine)
Nicolas PAGET (indépendant)
Kévin PLUCHART (Larians)
Jules ROCHETEAU (Fc La Romaine)
Omar Abdel ZARAT (Héricourt SG)

**Transmis à section Jeunes Arbitres
Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée
Transmis à section Jeunes Arbitres
Transmis à section Jeunes Arbitres
Excuse validée/Non comptabilisée**

6. Arbitres potentiels après première partie de saison 23/24 - Décisions

Le Bureau de CDA prend connaissance des résultats des évaluations des arbitres détectés potentiels en phase aller 23/24, et observés, comme suit :

- Stéphane ANGOT, arbitre du groupe D3, observé sur une rencontre de DEP2
- Charles PRINCE, arbitre du groupe D2, observé sur une rencontre de DEP1
- David STERBE, arbitre du groupe D3, observé sur une rencontre de DEP2

Et décide la nomination, dans le cadre des dispositions en vigueur des règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental, à compter du 1^{er} janvier 2024, de :

Stéphane ANGOT, dans le groupe des arbitres DEP2
Charles PRINCE, dans le groupe des arbitres DEP1
David STERBE, dans le groupe des arbitres DEP2

Ces trois arbitres seront observés lors de la phase retour 23/24 sur des rencontres de leur nouveau groupe d'affectation.

A noter que la situation de M. Yacine OUSSEMGANE sera étudiée une fois qu'il aura été observé en qualité d'arbitre potentiel (arbitre détecté potentiel en seconde partie de la saison 22/23, et n'ayant pu être observé en cette 1^{ère} partie de saison).

7. Finalisation du programme du stage annuel des arbitres du dimanche 21 janvier 2024

Le stage concernera uniquement les arbitres des trois groupes seniors 1/2/3 ; les jeunes arbitres auront leur propre rassemblement (cf point suivant).

Une demande a été initiée auprès de la Mairie de la ville de Port-sur-Saône et du club du Racing Club Saônois, pour la mise à disposition de la salle de la mairie et le terrain + club-house du stade de Port-sur-Saône pour les travaux.

Après un large échange, le Bureau définit les principaux thèmes et sujets à mettre prioritairement à l'ordre du jour du stage :

- Intervention du Président de CDA et du District
- Activité physique (plutôt le matin)
- Rappels de connaissances FMI (par Laëtitia Lancelot)
- Retour administratif et technique sur la première partie de la saison
- Intervention du président de la commission de discipline du District
- Présentation du module « délégué de match – club » par Marc Lemerrier
- Ateliers de travail en groupes (plutôt l'après-midi), dont un sur le processus de communication interne et externe
- Questionnaire – contrôle de connaissances

La présence d'un représentant de l'ETRA – de la CRA a été faite.

Le programme définitif du stage sera travaillé par la Section Technique de la CDA puis le Bureau et validé par la CDA plénière, lors de sa prochaine réunion.

Rappels des modalités :

Convocation à 8H15 pour café d'accueil
Début des travaux à 8H45
Déjeuner de midi en salle obligatoire
Fin des travaux à 16H30.

8. Stage des jeunes arbitres (Rémi Laurent)

Sur proposition de Rémi Laurent, le stage des Jeunes Arbitres du District aura lieu le **SAMEDI 18 FEVRIER 2024, sur la journée entière, au siège du District à Vesoul.**

Le programme ainsi que les modalités pratiques seront adressés aux arbitres quelques semaines avant.

MERCI AUX JEUNES ARBITRES DE RETENIR ET BLOQUER LA DATE !

9. Projet de session de formation des arbitres assistants officiels et de clubs

Le Bureau de CDA valide le principe d'une ou deux sessions de formation des arbitres assistants officiels mais également bénévoles des clubs, à organiser au printemps 2024, dans deux clubs qui pourront se porter candidats pour accueillir une session, laquelle doit être complémentaire sur le territoire (exemple une session à l'Ouest et une à l'Est – ou une session au Nord et une au Sud du département), afin de permettre la plus large et meilleure participation.

Le Président de CDA sollicitera la CRA – l'ETRA pour une aide à la mise en œuvre technique et pratique de ces sessions de formation.

10. Travaux parallèles à la CDA (arbitrage des jeunes par les jeunes, ...)

Sujet à reprendre en réunion de CDA plénière, afin d'envisager quels travaux peuvent être conduits en phase retour de la saison, en fonction des besoins, des thèmes prioritaires à engager mais aussi du niveau de disponibilité des différents acteurs pouvant ou devant être impactés par les travaux.

Rémi Laurent et Michel Malivernay restent les contacts principaux de ce dossier au niveau de la commission des arbitres.

11. Date/ordre du jour de la prochaine réunion plénière

Le Bureau de CDA valide la tenue de la réunion plénière de la commission au **VENDREDI 5 JANVIER 2024, à 18H00, au siège du District.**

Les observateurs d'arbitres non membres de CDA seront conviés.

Convocation à parvenir semaine 52.

12. Questions diverses

- Evocation de la situation d'Océana NOMMAY nommée Jeune Arbitre de Ligue au 1^{er} janvier 2024, mais également candidate Ligue 3 (soit via la forme « passerelle » si elle figure dans les meilleures des JAL après ses observations, soit via la forme classique de l'examen à subir après validation de sa candidature par la CDA).

Après échanges sur le sujet, le Bureau juge très profitable voire indispensable pour les candidats Ligue 3 (et donc pas uniquement dans le cas de Mme NOMMAY), que ceux-ci puissent être suivis et accompagnés au sein et par leur CDA d'appartenance, notamment sur des rencontres de compétition seniors, qu'ils n'arbitrent que très peu voire jamais, alors que les candidats Ligue 3 sont supervisés sur des rencontres de R3.

Aussi, et malgré leur statut de Jeune Arbitre de Ligue, et le fait qu'ils sont/seront très souvent désignés directement par la CRA sur des compétitions régionales jeunes, ces candidats feront l'objet d'un suivi par la CDA, après que le responsable de la CRA Jeunes aura été sollicité afin d'envisager ces modalités de mise à disposition.

Le Président de la CDA évoquera ce sujet avec les responsables régionaux ce samedi 16 décembre, étant invité à la réunion de la CRA.

- Evocation sur le sujet des désignations, du point de départ officiel d'un arbitre qui réside hors département de Haute-Saône, et pour lequel la CDA a accepté un maintien dans l'effectif haut-saônois. Plusieurs cas de figures apparaissent, souvent différents et pour la plupart d'entre-eux pouvant se justifier dans l'analyse et le bien-fondé qui en sont faits. Ce sujet doit faire l'objet d'un plus large échange et figurer dans les règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental, afin d'être validé, puis connu de tous et appliqué sans différenciations ni dérogations.

- Evocation d'une possibilité d'astreinte de week-end, à réaliser entre les membres du Bureau de CDA, par l'un d'eux, par roulement, pour être disponible pour apporter des renseignements, informations, conseils, ou soutien aux arbitres qui le solliciteraient. A cette heure, il n'existe pas d'astreinte officielle et chaque arbitre appelle ou questionne un membre de la CDA, par affinité ou choix personnel.
Avis favorable pour établir un tour de permanence et d'astreinte par week-end à partir de la reprise des compétitions pour la phase printemps 2024, lequel sera diffusé aux arbitres qui devront le suivre.

A noter que les arbitres du groupe Jeunes resteront intégralement suivis par Rémi Laurent responsable de la section, ou un membre de la section, et n'entreront pas dans ce système de permanence-astreinte.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H30.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.